

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 12 (1924)

**Heft:** 194

  

**Artikel:** Lettre d'Autriche : les agentes de police à Vienne

**Autor:** Urban, Gisela

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-258247>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Le gouvernement nous remet 2 francs 50 par jour et par mineure, ce qui naturellement ne suffit pas à l'entretien complet d'une de ces petites, mais leur travail de couture et de blanchissage, quoique bien imparfait pendant longtemps, crée pourtant des recettes. Nous faisons annuellement une quête parmi les amis de l'œuvre et nous organisons une vente de charité. Notre section de blanchissage suffit à peine à tout le le travail qu'on nous offre, et il en est de même de la section de couture qui arrive à confectionner une lingerie parfaitement soignée. Notre section de cuisine produit en outre des compotes de fruits, des confitures excellentes, des sirops et des purées de tomates que nous vendons aux amis du Patronage.

Pour indiquer encore les règlements vraiment excellents imposés par l'Administration, ajoutons que, lorsque nous plaçons une enfant qui n'a pas atteint sa majorité, ses maîtres doivent remettre son salaire au Patronage et la directrice décide de la part que l'on doit laisser à la mineure pour son entretien, etc... Le reste est considéré par les autorités pénitentiaires comme le pécule de la mineure, et nous devons le placer sur un carnet de caisse d'épargne qu'elle ne pourra toucher qu'à sa majorité ou si elle se marie auparavant.

Voici dans les grandes lignes la marche et l'organisation d'un patronage français de rééducation de mineures. Je m'excuse d'avoir parlé de l'œuvre que je préside, il existe à Paris plusieurs autres patronages, mais si j'ai cité le nôtre c'est que c'est celui dont je connais à fond le fonctionnement. Il faut assurément pour diriger nos deux maisons des directrices d'un grand dévouement, d'une immense bonté, de beaucoup de patience et d'un cœur maternel doué d'un profond esprit de justice. Nous avons le bonheur en ce moment de posséder de telles directrices.

L'œuvre est profondément noble, et belle, et attachante; elle est non confessionnelle; mais la morale chrétienne est à la base de tout le relèvement et de la rééducation auxquels nous travaillons de tout notre cœur.

Marg. DE WITT-SCHLUMBERGER,

*Présidente du Patronage des Détenues, des Libérées,  
et des Pupilles de l'Administration Pénitentiaire.*

(D'après *Jus Suffragii*).

## Lettre d'Autriche

### Les agentes de police à Vienne

Les résultats de l'emploi des femmes dans les services de police devant être étudiés par la Commission de la Société des Nations contre la traite des femmes, le Conseil national des femmes autrichiennes et l'Association pour les Intérêts politiques des femmes ont profité de cette occasion pour organiser sur ce sujet un meeting, auquel participèrent plusieurs notabilités politiques. C'est donc devant une salle bondée que parlèrent successivement le Dr Schober, président de la police de Vienne, et le Dr Bruno Schulz, directeur de ce corps.

M. Schulz nous montra d'abord comment les services de police s'étant développés à mesure qu'est devenu nécessaire un travail social et philanthropique, la coopération des femmes a été introduite; puis il exposa ensuite, avec un bel idéal de ce que peut être la mission morale de la femme, la tâche que, selon lui, auront toujours davantage à remplir les femmes. Actuellement, sur 1200 employés de la police viennoise, 400 sont des femmes. La plupart travaillent dans les bureaux et les services de l'Administration, mais une proportion considérable d'entre elles a été chargée d'un travail spécial pour lequel des capacités féminines sont particulièrement nécessaires. C'est en 1898 que l'on a commencé à admettre des femmes dans les services de police, mais dans des postes tout à fait subalternes, et la plupart d'entre elles étant des parentes à un degré ou l'autre d'agents de police. Actuellement, 17 femmes portent le titre de vice-directeur de bureau. En outre, la police viennoise a organisé un service d'assistance, dont le travail va tou-

jours en augmentant, et qui est divisé en trois sections: la première appelée Office de secours aux enfants, s'occupe surtout des cas d'enfants brutalisés ou négligés. Six femmes ayant un rang supérieur y travaillent, recevant les plaintes, faisant des enquêtes, se mettant en relations avec les Associations de bienfaisance, les parents, les patrons, etc. La seconde division est le Home de police pour la jeunesse, destiné à recevoir temporairement des enfants négligés ou abandonnés, jusqu'à ce que des mesures aient été prises pour les placer de façon permanente dans un asile ou que l'on ait retrouvé leurs parents. Durant le temps qu'ils y passent (on les admet jusqu'à l'âge de 18 ans), ces enfants et adolescents sont surveillés et instruits par des femmes officières de police. Une femme dirige complètement cette section. La troisième section, l'Office de Secours à la jeunesse, a la tâche importante de surveiller les mineurs des deux sexes mis en liberté conditionnelle ou sous surveillance par les tribunaux, et a la responsabilité complète de leur développement moral.

Parmi les autres tâches qui incombent aux agentes de police, il faut encore citer l'œuvre de relèvement des buveurs, à laquelle coopèrent à titre bénévole des membres de sociétés d'abstinence; la surveillance des jeunes filles en danger moral, poste auquel se consacre entièrement une officière de police responsable, avec l'aide d'enquêteuses; la surveillance morale des jeunes filles de plus de dix-huit ans en danger moral, dont est chargée une femme universitaire, etc. Des femmes sont également employées comme gardiennes dans les prisons de femmes.

Pour l'avenir, le Dr. Schulz voudrait que soient confiées aux femmes des missions plus importantes encore en matière criminelle, ainsi que la coopération avec les Bureaux d'émigration, le secours aux familles des prisonniers, soit condamnés, soit en prison préventive. Quant à la collaboration des femmes juristes, elle touche à la question si discutée des femmes juges. Le Dr. Schulz ne partage pourtant pas l'opinion des Sociétés féminines qui demandent instamment que des femmes soient employées à la police des rues (comme en Angleterre): son avis est que les femmes ne sont pas faites pour cela; mais dans une conversation particulière avec l'auteur de ces lignes, il a manifesté qu'il apprécie beaucoup l'activité des « police-matrons » anglaises, et qu'il ne demanderait pas mieux que de voir des postes analogues créés en Autriche.

M. Schober, président de la police, désire, lui, surtout le concours de femmes médecins dans l'œuvre de la police, tout en reconnaissant d'une manière générale que les qualités spéciales à la femme peuvent être employées très utilement dans d'autres branches du travail de police. Malheureusement, nos Sociétés ne peuvent guère maintenant faire appel à sa sympathie évidente pour demander l'accroissement du nombre des femmes employées à la police, car la reconstruction financière de l'Autriche nous impose les plus rigoureuses économies. Mais nous sommes en droit d'espérer que, dans des temps meilleurs pour le pays, il sera fait largement droit à nos demandes.

GISELA URBAN.

## Carrières féminines

### L'étalagiste

La carrière d'étalagiste convient spécialement aux jeunes filles douées pour les arts, mais qui craignent les aléas des professions artistiques.

Dans la Suisse allemande, et spécialement en Suisse romande, quelques femmes pratiquent déjà avec succès ce métier, et les renseignements pris nous ont montré que dans beaucoup de magasins de confecteurs, on serait disposé à employer des étalagistes femmes capables et expérimentées.

L'étalage des marchandises dans la devanture et dans l'intérieur du magasin exige de nos jours un véritable talent artistique. Comme les vitrines, selon la situation du magasin, sont changées de une à trois fois par semaine, une imagination fertile et des idées originales sont indispensables, sans quoi le travail est rendu pénible par la trop grande difficulté à trouver du nouveau. Une compréhens-

## Appel au public charitable

### La misère est grande

*Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!*

Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la Maison du Vieux de Lausanne.

Ames charitables, cœurs compatissants, lors des démnagements, revues de maisons, de garde-robes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bonnes de

### LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléphone 91.06

44, rue Martheraj, 44

Chèques postaux II, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discretion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant. Fermée le samedi après-midi. **Pensez avant tout aux pauvres du pays !!**